REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT TARN

# Commune SALIÈS EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT

du 26 septembre 2022

L'An deux mille vingt-deux et le vingt-six septembre

CANTON Albi-Sud

Nombre de conseillers

En exercice 13

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, <u>après convocation légale du 20 septembre 2022</u>, sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

Présents 8 Votants 8

Etaient présents: Jean-François ROCHEDREUX, Bruno GASCON, Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Florence CABROL, David FERRÉ,

Raymond CHAPPERT, et Valérie JACQUET.

Excusés : Bernard TOMINET, Virginie GOURMANEL, Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES et Florence VOGEL

# APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « BOUGE TON COQ »

#### Monsieur le Maire expose :

Notre commune a répondu en février 2022 à un appel à candidature de Bouge ton CoQ! afin de rejoindre un programme pour ouvrir une épicerie participative à Saliès.

Une épicerie participative est un commerce en circuits courts tenu uniquement par des bénévoles, à raison de 2h par mois et par familles, qui se relaient pour assurer son fonctionnement. Cette organisation est permise par un outil informatique -le logiciel Monépi- qui permet de faciliter la gestion d'un planning à plusieurs, la comptabilité, la gestion des commandes ou la relation avec les fournisseurs.

Déjà développé dans 100 communes rurales comme la nôtre depuis 5 ans ce modèle est éprouvé et fait la joie de 100 villages.

Au-delà de recréer un service qui n'existait pas ou plus dans notre commune, ce lieu a vocation à devenir aussi un espace de rencontre et de densification du lien social. Le logiciel permet de gérer en même temps que l'épicerie un bistrot participatif.

La convention dérogatoire ci-annexée a pour objet de fixer les modalités de versement et d'utilisation d'une subvention d'un montant de 1 100 euros destinée à être versée à l'association locale en cours de création en vue d'ouvrir une épicerie participative et locale dans la commune de Saliès.

## Le Conseil Municipal:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ouï et entendu le présent exposé de Monsieur le Maire,

## Après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire consistant à signer la convention dérogatoire de partenariat avec l'association « Bouge ton coq »;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives juridiques et nécessaires concernant cette question.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 26 septembre 2022

Le secrétaire de séance

Jacky MIQUEL

Le Maire

Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le

2 1 NOV. 2023